

Voilà ce que nous prévoyions, ce que nous attendions. Au jour dit, le débat sur l'adresse aurait été commencé et c'est ce à quoi s'attendait mon honorable ami de Kindersley (M. Carmichael) de la part du Gouvernement. Cette méthode aurait fourni aux représentants du peuple l'occasion ordinaire de débattre l'adresse en réponse au discours du trône tandis que l'opposition officielle aurait eu l'avantage, comme toujours, de proposer les amendements qu'elle aurait jugé à propos. Certains membres du groupe progressiste demandent—ils m'ont posé la question:—"Pour quelle raison n'avez-vous pas attendu le débat sur l'adresse?" C'est parce que le Gouvernement a essayé de nous jouer; il a tenté de prendre les devants; il a voulu proposer par surprise une motion qu'il n'avait pas le droit de faire étant donné qu'une proposition de cette nature doit être précédée d'un avis. Or, après avoir empêché nos amis de la droite d'atteindre leur but; nous n'avions plus de risques à courir sur le prochain coup du Gouvernement. C'est pour cela qu'à la première occasion qui lui fut offerte, le très honorable chef de l'opposition a proposé l'amendement en discussion. Dans les circonstances, il avait parfaitement le droit d'adopter cette tactique. Je partage l'avis de l'honorable député de Kindersley, que toutes ces discussions auraient pu très bien se faire au cours du débat sur l'adresse; les choses se seraient passées ainsi si le Gouvernement n'avait pas tenté de nous rouler.

Je le répète, le discours du trône a été préparé comme s'il s'agissait d'une sorte de manifeste électoral et dans le dessein visible d'assurer au Gouvernement l'appui des progressistes et des indépendants. C'était là l'appât offert aux progressistes tandis que la motion de confiance dont l'adoption devait précédé le débat sur l'adresse constituait l'hameçon; les progressistes devaient donc mordre d'abord à l'hameçon avant de s'emparer de l'appât. Voilà l'attitude adoptée par le Gouvernement: il a tendu l'appât aux députés progressistes. L'appât offert par le discours du trône et l'hameçon dissimulé sous la motion de confiance du ministre de la Justice, tels sont les engins dont le Gouvernement s'est servi afin d'accrocher l'appui des progressistes. Peut-on supposer que le groupe progressiste va se laisser prendre dans un piège aussi grossier? Le Gouvernement a tenté tous les efforts imaginables pour atteindre ce but. Il a eu recours aux menaces et aux flatteries; on est allé même jusqu'à insinuer que les députés pourraient bien perdre leur indemnité, advenant l'adoption de l'amendement, étant donné le fait que le Parlement pourrait bien être dissous.

Le Gouvernement a tout fait pour s'assurer les sympathies des progressistes; il a eu recours à tous les moyens, légitimes et illégitimes pour obtenir leur appui dans la crise qu'il traverse.

Tout ce que nous demandons aux membres de cette Chambre, aux progressistes comme aux indépendants, c'est de décider la question à son mérite; qu'on examine la situation avec le calme qu'a réclamé le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe). Mais qu'ils ne se laissent pas séduire par les tentations et les attractions que contient le discours du trône et qui s'adressent ostensiblement au parti progressiste.

Un mot maintenant de la prétendue question constitutionnelle. Je comprends, comme tous mes autres collègues, que cette question a été déjà si habilement et si complètement exposée par le leader de l'opposition (M. Meighen) et l'honorable député de Calgary (M. Bennett) qu'il n'y a rien ou presque rien à ajouter à ce qu'ils ont dit. La Chambre est maintenant au courant de tous les précédents et de tous les renseignements qu'il était possible de recueillir sur le sujet, et elle est en mesure de se prononcer. Je n'aurai qu'une ou deux remarques à présenter sur un seul aspect de la question constitutionnelle qui logiquement s'est manifesté durant le discours du solliciteur général, hier soir. Certes, je ne dis pas que je conteste tous les arguments de mon honorable collègue le solliciteur général; en effet, nous sommes d'accord sur un grand nombre de points. Il a déclaré ouvertement que ce Parlement avait pleinement le droit de trancher cette question et s'est appliqué longuement à le démontrer. De ce côté-ci de la Chambre, nous reconnaissons tous qu'il a raison sur ce point: Le Parlement a le droit de trancher la question. L'honorable solliciteur général n'avait pas besoin de remonter jusqu'au règne de Guillaume et de Marie pour démontrer un principe qui est généralement admis. Mais il s'agit de savoir de quelle façon le Parlement devrait trancher la question. Doit-il l'envisager du point de vue légal et constitutionnel ou simplement avec l'idée de trouver un moyen pour le Gouvernement d'écartier la difficulté qui aujourd'hui se présente à lui? Je prétends qu'il n'y a qu'une seule manière de traiter le sujet: c'est de suivre le précédent constitutionnel. Si les honorables députés veulent voter conformément à la loi et au précédent constitutionnel régissant le cas actuel, ils ne commettent pas d'erreur. Mon honorable collègue a dit, hier soir, qu'il avait retracé à la bibliothèque ou ailleurs des précédents qui confirment absolument